Réaliser votre première déclaration micro

> Effectuez votre première déclaration de chiffre d'affaires simplement et sereinement

- **Accompagnement**
- **Gestion - Comptabilité - Fiscalité**
- **Durée :** 1 heure
- **Modalité :** Présentiel - Distanciel / Visio
- **Tarif :** 80 € HT

Objectifs

Cet accompagnement vous permet de :

- Effectuer votre première déclaration de chiffre d'affaires
- Comprendre vos obligations déclaratives
- Vérifier les éléments spécifiques liés à votre situation
- Gagner en autonomie pour vos futures déclarations

Tout savoir sur l'accompagnement

Contenu

Un accompagnement individuel, court et opérationnel :

- Création et vérification du compte URSSAF
- Vérification des éléments spécifiques (ACRE, versement libératoire...)
- Réalisation guidée de la première déclaration de chiffre d'affaires
- Réponses aux questions liées aux démarches déclaratives

Livrable : Première déclaration de chiffre d'affaires réalisée avec le conseiller CMA

Organisation et modalités

Pour qui :

- Entrepreneur relevant du régime micro-entreprise

Accès :

- Ne pas avoir réalisé votre première déclaration sur le site de l'URSSAF

Déroulement :

- Accompagnement individuel, sur rendez-vous, en présentiel ou à distance
- Durée moyenne : 1 heure
- Nombre de rendez-vous : 1

Tarifs et financement

Tarif : 80 € HT

Contact & réservations

Vous souhaitez + d'informations ? Vous souhaitez vous inscrire en ligne ? Découvrez les prochaines sessions pour cette formation directement sur notre site web : **https://formation.cma-occitanie.fr/catalogue/realiser-votre-premiere-declaration-micro**

Les informations de cette fiche proviennent du site **www.cma-occitanie.fr** et sont données à titre indicatif ; elles peuvent être actualisées sans préavis. La date de dernière mise à jour de cette fiche est le : 16/09/2026. Date d'impression de ce document : 22/11/2026.

Siret : 130 027 931 00455. Consulter nos conditions générales de vente sur notre site internet.

Téléphone : 3006